



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Comité technique académique

Séance du 03 juillet 2020



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*Comité technique académique
du 03 juillet 2020*

Académie de Grenoble

SOMMAIRE

I. Plan Académique de Formation pour l'année scolaire 2020-2021	page 3 à 23
II. Préparation de rentrée 2020 : Evolution des structures pédagogiques GT Enseignement de spécialité Anglais monde contemporain	page 24 à 26
III. Organisation de la rentrée 2020 dans les services déconcentrés	page 27 à 29
IV. Questions diverses	page 30

I – Plan Académique de Formation pour l'année scolaire 2020-2021

Allocation de formation aux personnels enseignants pendant les périodes de vacance des classes

Le décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019 a porté création d'une allocation de formation aux personnels enseignants relevant de l'éducation nationale suivant des formations pendant les périodes de vacance des classes.

Elle concerne les actions de formation professionnelle prévues aux 2°, du 3°, du 4° et du 5° de l'article 1er du décret du 15 octobre 2007, soit :

- la formation continue, tendant à maintenir ou parfaire la compétence des fonctionnaires en vue d'assurer leur adaptation immédiate au poste de travail, leur adaptation à l'évolution prévisible des métiers ou le développement de leurs qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications ;
- la formation de préparation aux examens, concours administratifs et autres procédures de promotion interne ;
- la réalisation de bilans de compétences permettant aux agents d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel ;
- la validation des acquis de leur expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification inscrit au répertoire national prévu par l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

Ouverte aux seuls personnels enseignants, titulaires ou contractuels, l'allocation est liquidée sur la base d'un taux horaire de 20 euros bruts, dans la limite de 60 euros par demi-journée ou de 120 euros par jour. Le nombre de journées de formation éligibles au dispositif est limité à 5 jours par année scolaire, le montant versable au titre de ces 5 jours étant plafonné à 600 euros.

Conformément au décret n° 2019-935 précité, qui en son article 1er prévoit de lister les actions retenues et présentées pour avis au CTA et au regard des capacités budgétaires de l'académie, sont proposées :

1° La préparation au CAEA (certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique)

Prévision : 11 participants

2° Le suivi des séances du Diplôme Inter-Universitaire « enseigner l'informatique au lycée » (DIU EIL)

Prévision : 65 stagiaires

3° PEGASE (Pôle Education-recherche de l'académie de Grenoble sur les Apprentissages fondamentaux pour lutter contre les inégalités à l'Ecole)

Action n° 2 : Placer l'approche Evidence-based au cœur de la formation continue

Prévision : 50 stagiaires



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CTA – 03 juillet 2020

Plan Académique de Formation



Pour mémoire :

Les orientations pour la formation en 19/20

Accompagner les évolutions du système éducatif

De la formation au développement professionnel

Vers un développement professionnel continu

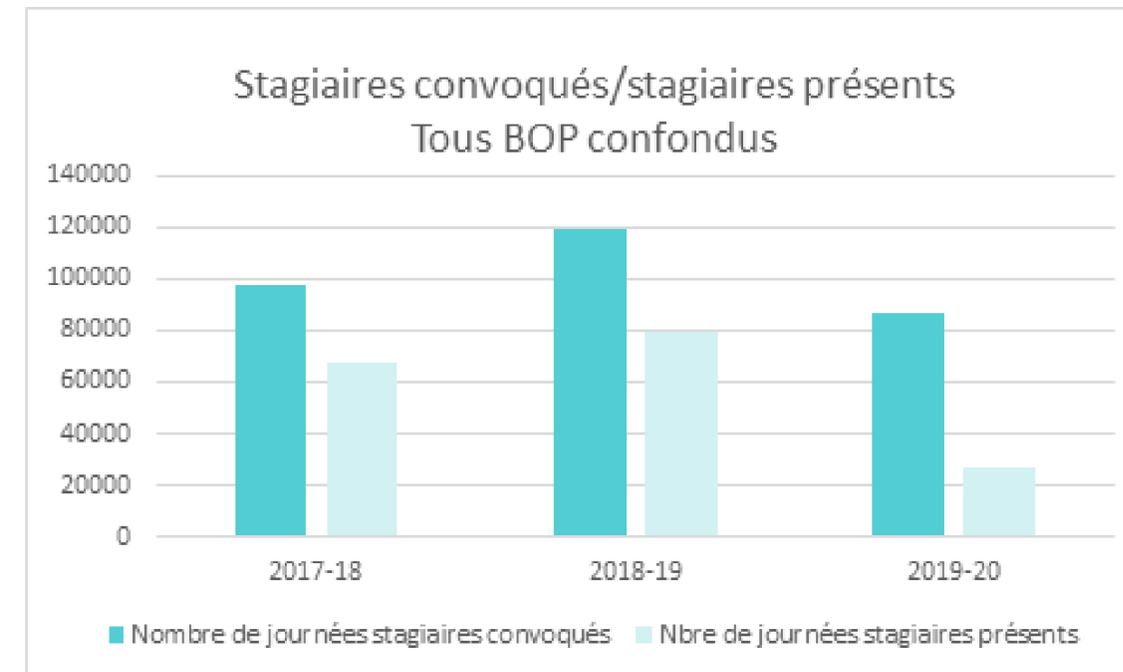
Déclinaison en termes de priorités pour la formation en 19/20 :

- Accompagner le plan Villani-Torossian
- Poursuivre l'accompagnement de la réforme du lycée et de la TVP (compétences transversales à travers une démarche de FIT)
- Former la communauté éducative pour une école inclusive
- Accompagner l'entrée dans le métier et engager la réforme de la FI
- Proposer une entrée « compétences professionnelles » pour mieux répondre aux objectifs institutionnels et aux besoins repérés et exprimés lors des entretiens PPCR
- Engager des dynamiques pluriannuelles au sein des équipes
- Accompagner la conduite du changement

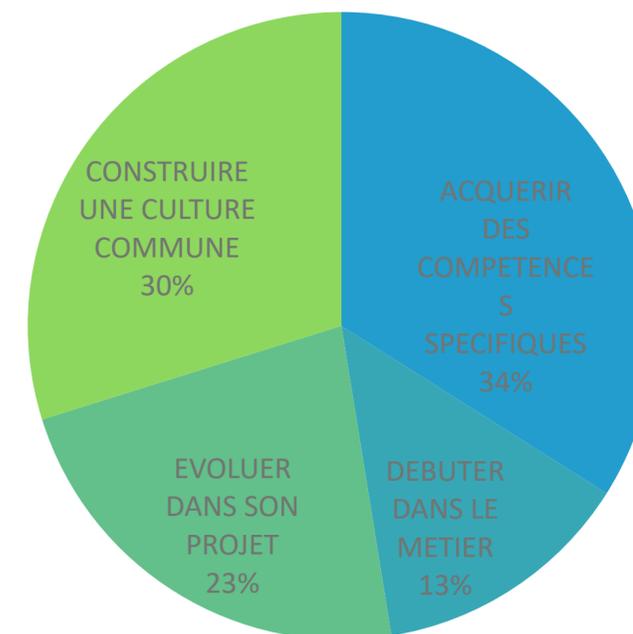
QUELQUES CHIFFRES

En 2019-2020, **3 354 actions** ont été prévues (dont 444 pour les ATSS) et **84 924 journées stagiaires convoquées** (tous personnels confondus).

	BOP141	BOP214	BOP230
Journées convoquées 19/20	65 800	7 700	8 900
Journées convoquées 18/19	99 800	11 500	11 500
Présents 19/20	19 800	2 900	3 800
Présentes 18/19	49 200	4 900	6 000

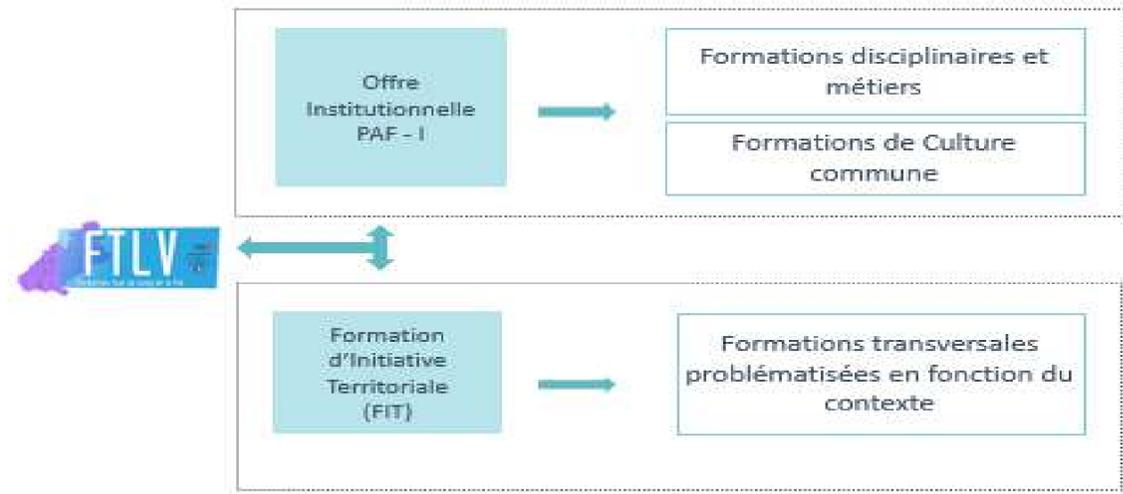


Répartition du nombre de journées stagiaires convoqués (tous personnels confondus)



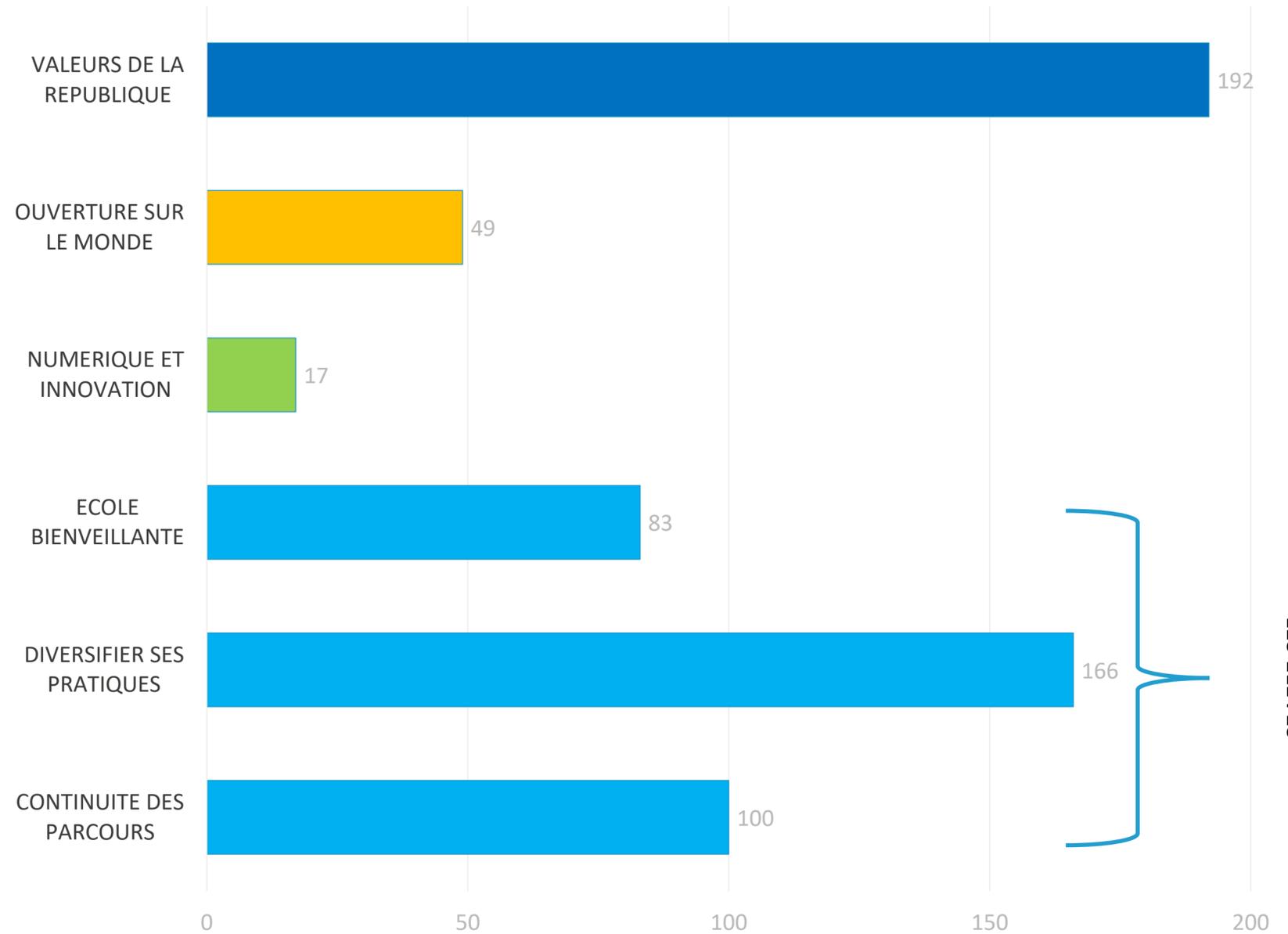
Les Formations d'Initiative Territoriale

LE PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION



600 demandes de FIT ont été formulées lors de la campagne 19-20
 Pour les ATSS, une quinzaine de formations d'équipe ont été réalisées

LES DEMANDES DE FIT 2019-2020 PAR THEMATIQUES





FOCUS "ECOLE INCLUSIVE"

La mise en oeuvre de formations spécifiques pour accompagner les évolutions

POSITIONNEMENT RESPECTIF AESH - ENSEIGNANT



- Un PARCOURS M@GISTERE
- Potentiellement 12000 personnes formées
- Une impulsion par les cadres
- 3 MODULES

1	Penser le métier de l'autre
2	Coopérer au sein de la communauté éducative élargie
3	Agir au service des besoins de l'élève

CO- CONSTRUIRE LES PIAL



- 1 journée inter-catégorielle
- Chef d'établissement, IEN, conseiller pédagogique, directeur d'école, enseignant, référents, AESH, personnels de santé et social
- Le rôle spécifique du référent AESH (A accompagner)
- Déploiement sur 3 ans au fur et à mesure de celui des PIAL

ECHANGES DE PRATIQUES AESH



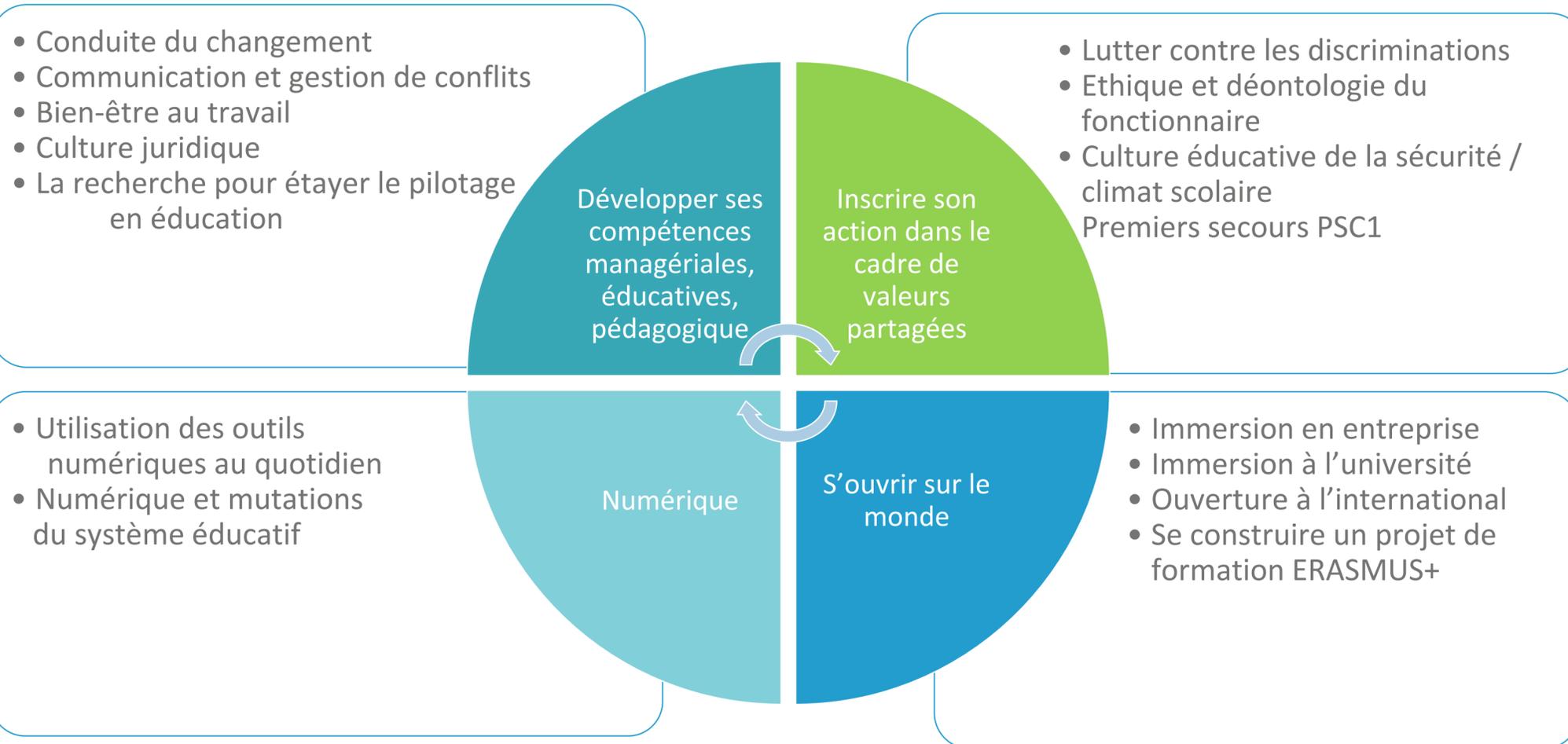
- 1 journée de rencontre en territoire
- Une journée animée par des binômes inter-catégoriels
- Objectif : mise en réseau et émergence des besoins de formation

Un processus de formation « suspendu » par la crise sanitaire



FOCUS "PERSONNELS D'ENCADREMENT"

Une offre enrichie structurée en 4 axes



Quelques chiffres

27 modules proposés
 700 journées convoqués
 410 journées présents

NOUVEAU EN 2019-20 Des formations d'initiative territoriale dédiées

Création de la DRAFPE: en cours, implantation à Grenoble

ACCOMPAGNER L'ENTREE DANS LE METIER : les nouveautés

7

ENSEIGNANTS STAGIAIRES

- 20% des stagiaires 1D ont bénéficié d'un parcours Adaptés, 55% pour le 2D
- L'ensemble des stagiaires « Temps plein » a bénéficié d'un parcours individualisé de 60h

CONTRACTUELS

- Une formation pluriannuelle sur 3 ans (850 CTEN formés)
- Un groupe de travail dédié (FTLV, DRH, DIPERE, INSP, PFA)
 - Un livret accueil
 - La construction de journées interdisciplinaires en bassin

ASSISTANTS D'EDUCATION

- 670 AED entrants dans le métiers formés par des binômes de CPE



L'impact de la crise sanitaire



La mise en d'actions d'accompagnement

PHASE 1 (du 16 mars au 11 mai)		
QUOI?	QUI?	COMBIEN?
Utiliser les outils numériques (ENT, « ma classe à la maison »)	DANE	795
Accompagner les élèves les plus fragiles	MIPES/APPRENANCE	415, dont 49 PERDIR
Enseigner à distance: les changements de posture professionnelle	Formateurs académiques et PFA (50 volontaires)	320

Phase 2 (à partir du 11 mai)		
QUOI?	QUI?	COMBIEN?
Formation aux gestes barrières	Service Médico Social académique	180 cadres
Enseignement hybride et classe inversée (VIA + Parcours M@gistere remonté au national)	CARDIE	Cible: équipes établissement et référents numériques
Soutien à la motivation des élèves	DANE	En cours
Accompagner les équipes dans la délicate « écoute » des élèves et de leur retour sur les situations vécues	Groupe GREC (Groupe Relation Educative et Communication)	En cours

Les évolutions entrevues

10

La généralisation des outils numériques en formation

- Utilisation du format « **webinaire** » pour les contenus descendants, conférences ou formations courtes
- Utilisation du format « **classes virtuelles** » pour:
 - Suivre des équipes disciplinaires
 - Faire des points d'étape avec des groupe de stagiaires
- **Hybridation** d'une majorité des dispositifs de formation pour compléter les présentiels
- Multiplication des parcours de formation principalement a-synchrone (**M@gistère**) pour atteindre les objectifs du schéma directeur: 100% des personnels formés sur les Axes 1 et les Axes 2

Des besoins renforcés sur les thématiques suivantes

- **L'autonomie et la motivation** des élèves
- Concevoir et gérer un **enseignement hybride**
- Les **pratiques évaluatives**
- **Le travail personnel de l'élève**
- La **relation éducative** en présentiel et en distanciel (
- **L'usage du numérique**
- **Accompagner le télétravail**
- **Management à distance**

PLAN ACADEMIQUE DE FORMATION 2020-2021



Consultation avant publication :

Format PDF (en cours de finalisation) :

<https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/content/document-de-travail>

ou

via i-PAF : <https://pia.ac-grenoble.fr/portail/ipaf>

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR (1/2)

12

Le schéma directeur

BO du 26/09/2019

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=145323

7 principes

1. Pour tous les personnels
2. Dans le cadre d'un continuum
3. Des formations en proximité
4. Un vivier de formateurs diversifié
5. Des formations certifiantes ou diplômantes
6. Recours à des modalités variées
7. Mieux accompagner, détecter les potentiels, tracer les compétences acquises

3 axes

- **Axe 1.** Se situer dans le système éducatif
Acquérir la formation institutionnelle ou le socle commun aux métiers afin de se situer dans son environnement professionnel en tant que fonctionnaire de l'État
- **Axe 2.** Se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles
S'adapter aux évolutions des métiers
- **Axe 3.** Etre accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences
Valoriser ses compétences, diversifier son parcours professionnel et de formation, notamment dans le cadre de mobilités.



RÉPONDRE AU 3 AXES DU SCHÉMA DIRECTEUR

Des dispositifs de formation reliés aux 3 axes nationaux : se situer dans le système éducatif / se perfectionner, adapter ses pratiques pro / Etre accompagné dans son évolution prof. et valoriser ses compétences

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR

13



UNE FORMATION QUI S'ADRESSE A TOUS LES PERSONNELS, THEMATIQUES PRIORITAIRES

- Poursuite de l'accompagnement de l'école inclusive (AESH, enseignants, encadrement)
- Mise en œuvre du « Plan Français »
- Poursuite de l'accompagnement de la TVP et de la réforme du bac
- Poursuite de l'accompagnement de l'installation des services régionaux et interacadémiques
- Favoriser les collectifs de travail comme par exemple : ateliers secrétaires EPLE, partenariat réseau PAS, lutte contre le décrochage, accompagnement pluriannuel des équipes...
- Sensibiliser à la qualité de vie au travail : outils et techniques pour améliorer le bien-être au travail



PREVOIR LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT D'UN CONTINUUM DE FORMATION

- Vers une rénovation de la formation initiale à l'INSPE
- Dispositif AED-prépro

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR

14



ORGANISER DES ACTIONS DE FORMATION DE PROXIMITE

Poursuite de la dynamique de FIT notamment autour des thématiques suivantes :

- L'autonomie et la motivation des élèves
- L'usage du numérique et l'enseignement hybridé
- Les pratiques évaluatives
- Le travail personnel de l'élève
- Pour les ATSS : formations métiers pour les services déconcentrés



VALORISER/DIVERSIFIER LA FORMATION

- Déployer de nouveaux dispositifs de formation: « accompagnement pluriannuel (a débuté en 19-20), formations « constellations » en français et maths
- Utilisation de « Webinaire » pour des contenus « descendants », conférences courtes...
- Développer la démarche "openbadges" à l'échelle académique
- Renforcer le lien avec la recherche : projet PEGASE



FOCUS “installation des services régionaux et interacadémiques”

- Une formation et un suivi personnalisé pour les agents concernés par les réorganisations de services
- Une démarche de valorisation des compétences
- Une formation en 3 paliers
 - Ateliers de découverte des métiers
 - Formation à des outils communs ou des socles de connaissances
 - Expertises spécifiques : formations métiers en fonction des projets de mobilité concrétisés
- Offrir à tout agent chargé d’encadrement un dispositif d’accompagnement à la conduite du changement : Une première journée de formation prévue le 23 mars et reportée au 28 septembre (en lien avec la PFRH)



Appel à projets

« Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation »

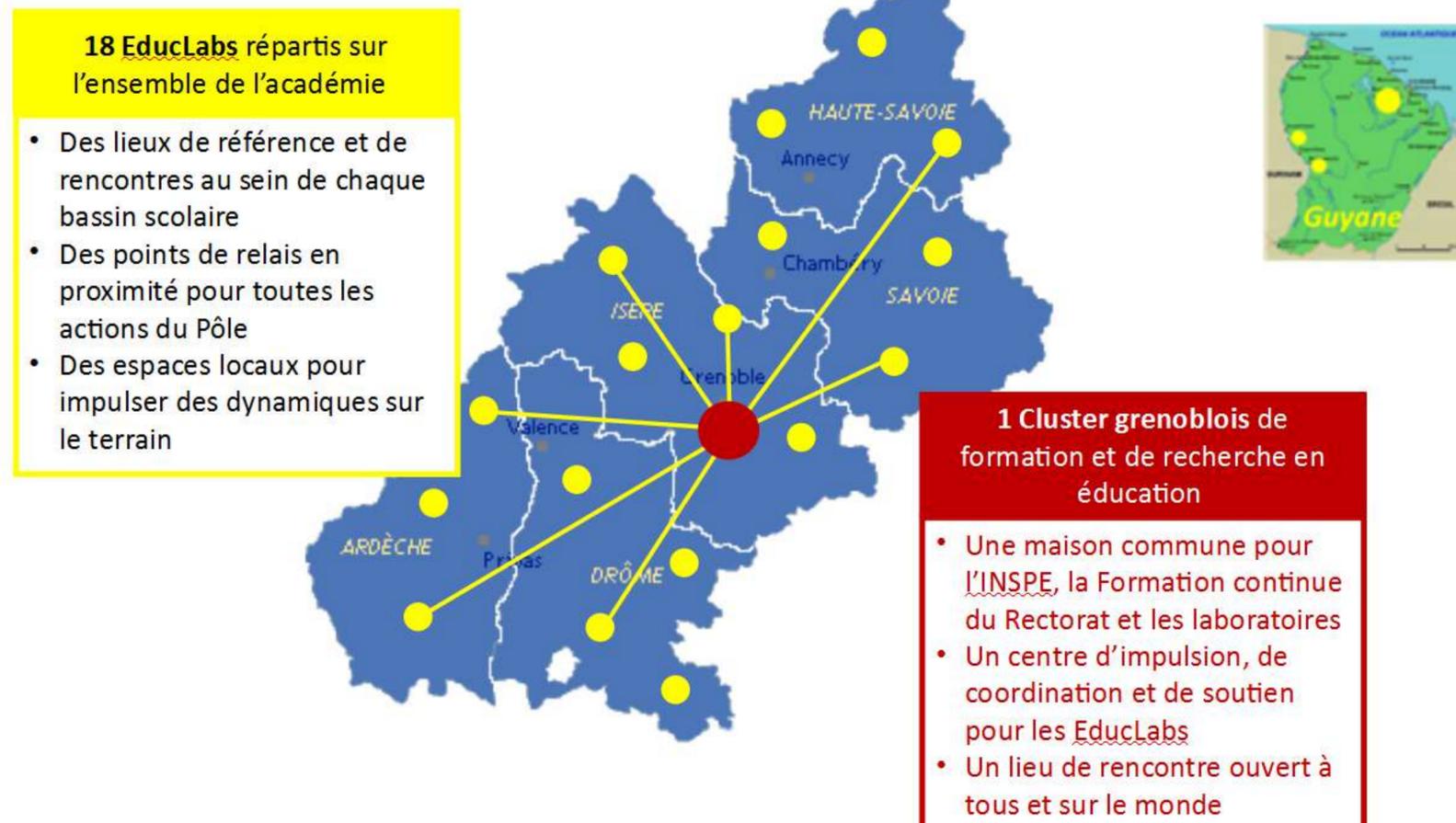
Programme d'Investissements d'Avenir

Action « Territoires d'innovation pédagogique (TIP) »

PEGASE

Pôle **E**ducation-recherche de l'académie de **G**renoble
sur les **A**pprentissage**S** fondamentaux pour lutter contre
les inégalités à l'**E**cole

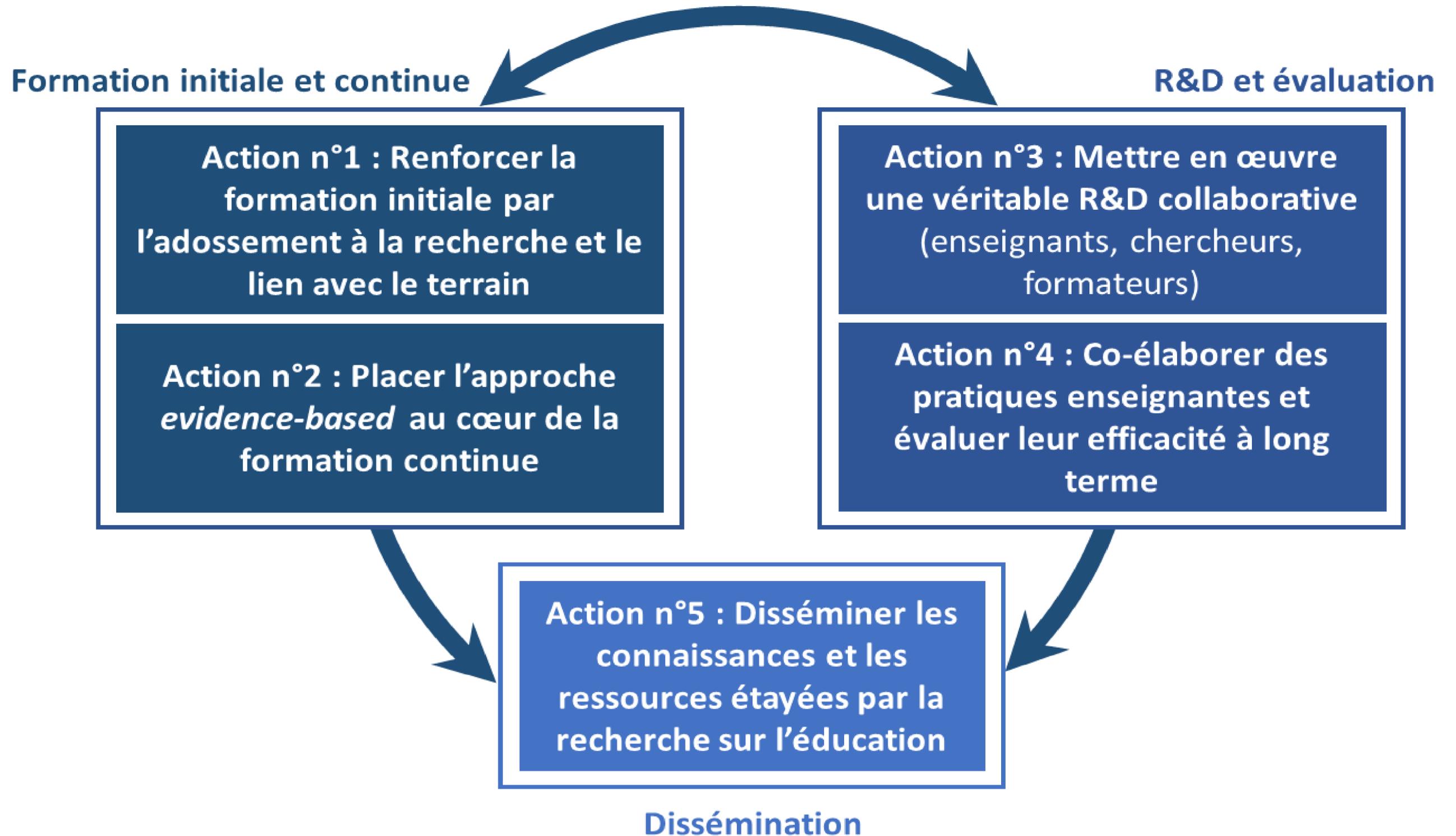
PEGASE : Un écosystème distribué sur le territoire- EDUCLABS



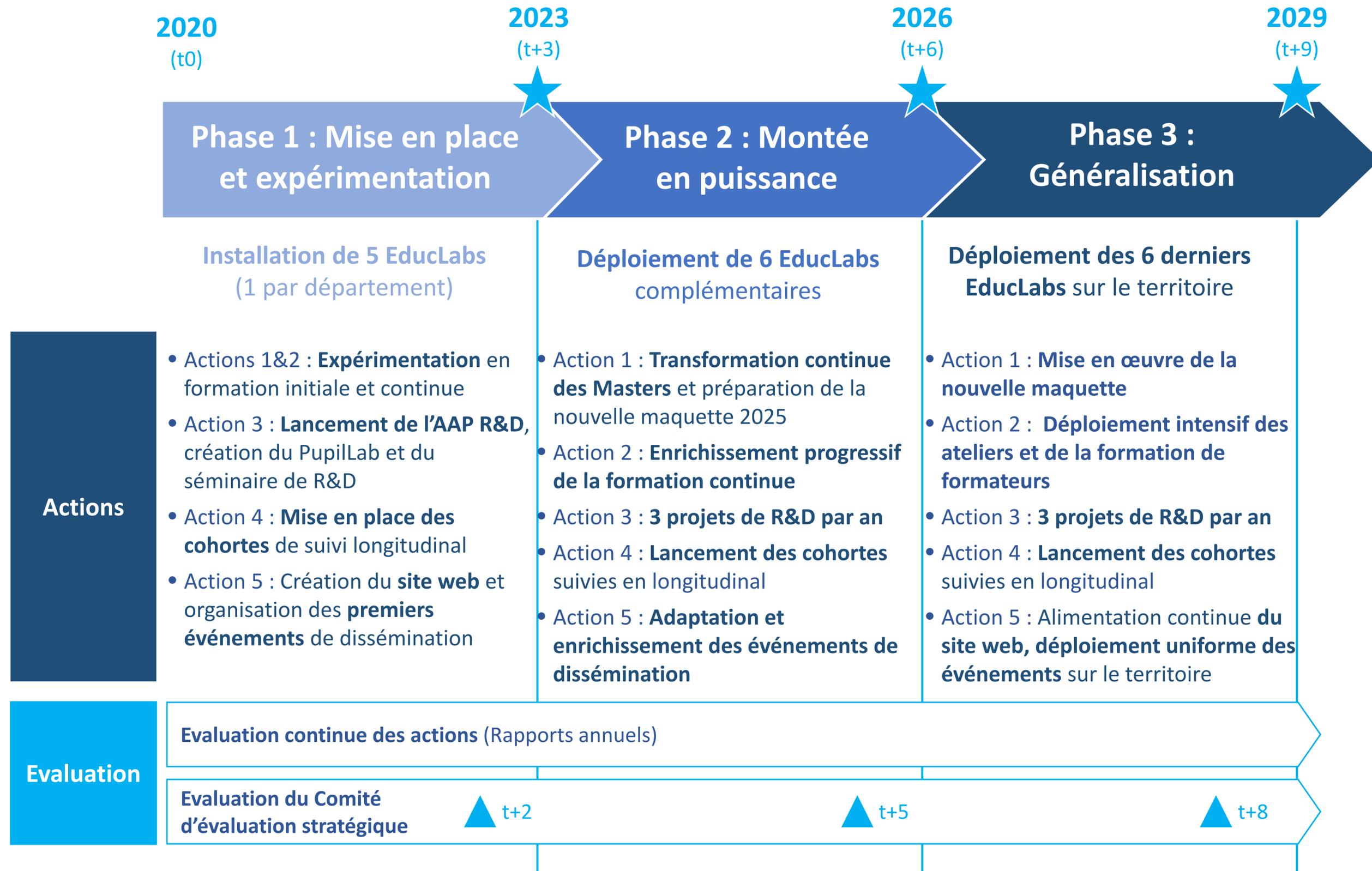
Les premiers EDUCALBS de l'académie

Départ.	Etablissement	Ville
07	Collège Le Laoul	Bourg Saint-Andéol
26	Collège Henri Barbusse	Buis-les-Baronnies
38	Collège Lucie Aubrac	Grenoble
73	Lycée Gaspard Monge	Chambéry
74	Collège Le Clergeon	Rumilly

Fig. 3 - Vision d'ensemble des actions du Pôle PEGASE



Une stratégie de déploiement en 3 phases



★ Evaluations du Comité de sélection

II – Préparation de rentrée 2020 : Evolution des
structures pédagogiques GT
Enseignement de spécialité Anglais monde
contemporain

Evolution des structures pédagogiques générales et technologiques

Rentrée 2020

Ajustements

Enseignements de spécialité (ES Anglais monde contemporain)

La réforme du lycée en cours depuis la dernière rentrée est complétée à compter de la rentrée 2020, pour les enseignements de spécialité, par un nouvel ES : Anglais monde contemporain. Cet enseignement propose aux élèves d'explorer la langue anglaise et le monde anglophone contemporain de manière approfondie tout en développant des compétences relationnelles et le goût de lire en langue vivante.

Les établissements de l'académie ont été destinataires d'une information relative aux modalités de mise en œuvre académique et interrogés sur leur intention d'inscrire ce nouvel ES à leurs élèves en mai dernier.

Les principes académiques arrêtés pour la rentrée 2020 tiennent compte de l'avancement de la préparation de rentrée et se déclinent comme suit :

- 1) En classe de première, chaque lycée de l'académie qui propose déjà l'enseignement de spécialité LLCER Anglais, peut :
 - soit le conserver sans ouverture du nouvel ES, soit lui substituer LLCE Anglais monde contemporain,
 - soit proposer les deux si les effectifs d'élèves le permettent, en veillant à ce que la mise en place du nouvel ES ne porte pas préjudice à l'ES existant.Il est à noter qu'un élève ne peut pas cumuler deux ES de langue vivante.
- 2) En classe de terminale, pour la prochaine rentrée, seul l'ES LLCER Anglais est, le cas échéant, ouvert à la carte des formations de l'établissement ; l'ES Anglais monde contemporain ne pourra donc être proposé à aucun élève à la rentrée 2020.
- 3) Les lycées qui n'ont pas d'ores et déjà à leur carte des formations l'ES LLCER Anglais ne peuvent proposer aucun de ces deux enseignements de spécialité à la rentrée 2020.

Les retours des établissements font apparaître que, parmi les 78 lycées :

- 6 ne proposaient pas l'ES anglais (soit 8 % des établissements).
- 36 proposant l'anglais ne souhaitent pas l'ouverture de ce nouvel ES soit 46 % des établissements.
- 36 proposant l'anglais souhaitent l'ouverture de ce nouvel ES.

La carte des langues de ces établissements est donc enrichie de l'ES Anglais monde contemporain, à compter de la rentrée 2020.

Cela représente 46 % des établissements de l'académie pour la première année de mise en œuvre de ce nouvel enseignement.

Ainsi, à la rentrée 2020, l'effectif prévisionnel de la LLCER anglais monde contemporain en 1^{ère} s'établit à 1 429 élèves pour un effectif prévisionnel en LLCER anglais à 4340 élèves (dont 2 128 dans les établissements proposant les 2 ES soit 49 % du total des deux ES).

La répartition départementale est la suivante :

Ardèche : 5 lycées

Drome : 4 lycées

Isère : 14 lycées

Savoie : 4 lycées

Haute-savoie : 9 lycées

Carte de l'enseignement de spécialité LLCER Anglais et LLCER Anglais monde contemporain - Lycées publics - Rentrée 2020

Comité technique académique du 3 juillet 2020

Etablissements proposant LLCER Anglais en 2019-2020 et qui souhaitent proposer LLCER Anglais monde contemporain en 2020-2021

N°	Etablissement	Commune	Effectifs 1ere_LLCER ANGLAIS 2019-2020*	Effectifs d'élèves ayant abandonné en fin de 1ère la LLCER Anglais	Effectifs prévisionnels*		
					LLCER ANGLAIS 1ere 2020-2021	LLCER ANGLAIS terminale 2020-2021	Effectifs 1ere prévu LLCER ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN
0070003R	LPO MARCEL GIMOND	AUBENAS	68	24	51	36	20
0070021K	LPO VINCENT D 'INDY	PRIVAS	56	11	65	42	65
0070029U	LPO METIER GABRIEL FAURE	TOURNON-SUR-RHONE	44	6	-	36	45
0071351F	LPO XAVIER MALLET	LE TEIL	48	18	48	30	24
0071397F	LPO LE CHEYLARD	LE CHEYLARD	45	22	40	23	40
0260023J	LPO METIER DU DAUPHINE	ROMANS-SUR-ISERE	26	4	32	21	16
0260034W	LG EMILE LOUBET	VALENCE	77	23	89	52	51
0260035X	LG CAMILLE VERNET	VALENCE	87	35	87	51	26
0261397C	LPO METIER HENRI LAURENS	SAINT-VALLIER	49	18	48	27	24
0380014J	LPO HECTOR BERLIOZ	LA COTE-SAINT-ANDRE	68	19	60	46	20
0380028Z	LG STENDHAL	GRENOBLE	46	12	53	33	25
0380073Y	LPO METIER ELIE CARTAN	LA TOUR-DU-PIN	78	20	66	57	24
0380089R	LPO METIER PORTES DE L'OISANS	VIZILLE	45	12	47	29	29
0381603L	LPO ANDRE ARGOUGES	GRENOBLE	46	7	45	32	20
0381630R	LPO UNITÉ SOINS ETUDES GRÉSIVAUDAN	LA TRONCHE	7	-	7	12	7
0382203N	LPO METIER PABLO NERUDA	SAINT-MARTIN-D'HERES	48	23	47	24	24
0382440W	LPO METIER LEONARD DE VINCI	VILLEFONTAINE	60	17	76	41	50
0382863F	LPO DU GRESIVAUDAN	MEYLAN	59	14	80	47	26
0382895R	LPO PHILIBERT DELORME	L'ISLE-D'ABEAU	57	16	61	41	30
0382920T	LGT MARIE CURIE	ECHIROLLES	47	18	76	28	50
0383119J	LGT PIERRE BEGHIN	MOIRANS	61	18	56	42	56
0383242T	LG INTERNATIONAL EUROPOLE	GRENOBLE	36	16	18	20	18
0383263R	LGT MARIE REYNOARD	VILLARD-BONNOT	88	41	-	45	76
0730005J	LGT JEAN MOULIN	ALBERTVILLE	79	23	65	53	24
0730013T	LG VAUGELAS	CHAMBERY	82	24	72	57	72
0730016W	LPO METIER MONGE	CHAMBERY	67	20	62	43	45
0730037U	LPO PAUL HEROULT	ST-JEAN-DE-MAURIENNE	60	19	48	40	48
0740003B	LG CLAUDE LOUIS BERTHOLLET	ANNECY	108	38	70	68	40
0740005D	LGT GABRIEL FAURE	ANNECY	139	32	146	106	95
0740009H	LPO DES GLIERES	ANNEMASSE	62	19	60	44	30
0740013M	LPO METIER GUILLAUME FICHET	BONNEVILLE	50	10	25	41	25
0740027C	LPO METIER MONT BLANC RENE DAYVE	PASSY	68	22	60	44	32
0740046Y	LGT LA VERSOIE	THONON-LES-BAINS	124	54	155	67	105
0741418P	LGT CHARLES BAUDELAIRE	ANNECY	109	35	83	72	55
0741532N	LGT DE L'ALBANAIS	RUMILLY	83	26	102	54	64
0741669M	LPO ROGER FRISON ROCHE	CHAMONIX-MONT-BLANC	15	7	28	5	28

* déclaratif établissement : enquête LLCE anglais juin

LLCER = langues, littératures et cultures étrangères et régionales

III – Organisation de la rentrée 2020 dans les services déconcentrés

Organisation actuelle :

Le service du contrôle de légalité des actes des EPLE est actuellement organisé sur deux sites. Le service du contrôle de légalité des actes des collèges dénommé SICAC est installé à la DSDEN de la Drôme. Ce service a été créé en 2012 dans le cadre de la réforme de la gouvernance académique pour mutualiser le contrôle des actes des collèges de l'académie de Grenoble. Le service du contrôle de légalité des lycées est basé au rectorat de Grenoble et comprend également la cellule Rconseil.

Organisation cible :

La feuille de route de la région académique prévoit, en 2021, la création d'un SIA contrôle et conseil aux EPLE porté par l'académie de Grenoble. Le projet a été confié au chef de service de la DIVET, désigné préfigurateur par le CoRéA.

Dans le cadre de cette préfiguration d'un SIA, l'académie de Grenoble a accompagné dès cette rentrée 2019, chacun des personnels du service du SICAC afin de prendre en compte sa situation personnelle et ses souhaits relevant soit de la mobilité soit d'une stabilité au sein de la DSDEN. Comme évoqué lors du CTSA du 23 décembre 2019, cet accompagnement a été mis en place par la DRH ainsi que le secrétariat général, au travers de réunions et temps de travail partagés ainsi qu'un déplacement sur le site de Valence pour rencontrer toute l'équipe, présenter le projet et pour que chacun puisse construire son projet.

Au mouvement 2020, trois personnes de ce service ont souhaité exercer leur mobilité et obtiennent satisfaction (la cheffe de division et 2 catégories B). Deux personnels (1 catégorie B et une contractuelle) souhaitent poursuivre leurs missions à la DSDEN 26.

Afin d'assurer la continuité du service, de préserver la qualité de service rendu aux usagers et afin de permettre aux deux personnels de la Drôme de s'inscrire dans un collectif de travail plus large et sécurisant, le contrôle des actes des collèges sera intégré à la division des établissements de l'académie de Grenoble la rentrée 2020.

Le chef de la division des établissements, préfigurateur du SIA rattaché au pôle organisation scolaire du secrétariat général assurera à la rentrée 2020 la responsabilité d'un service bi-site regroupant l'ensemble du périmètre académique du contrôle et du conseil. Cette organisation transitoire s'inscrit dans la perspective de création à horizon 2021 du SIA contrôle et conseil aux EPLE. Pour assumer cette mission, il bénéficiera du transfert des emplois libérés à la DSDEN de la Drôme. Cette organisation permettra d'impulser :

- le renforcement du travail d'harmonisation de tous les gestionnaires de contrôle des lycées et des collèges ;
- le partage de pratique ;
- la recherche d'un équilibre dans la gestion des établissements contrôlés.

Ce schéma s'accompagne de la mise en place d'un protocole spécifique afin d'accompagner les personnels sur le site de la Drôme et de sécuriser le schéma d'organisation, dans un objectif de QVT et d'amélioration de la qualité du service.

- un échange quotidien pour la gestion courante et le maintien du lien entre le supérieur hiérarchique direct et les gestionnaires en charge du contrôle ;
- un échange hebdomadaire par visio-conférence, après envoi préalable des documents, pour les instructions et demandes des EPLE qui nécessitent un examen approfondi ;
- la participation à des groupes de travail ou des réunions de bureau en mode présentiel ou distanciel ;
- l'accompagnement en présentiel du chef de division, tous les quinze jours et en tant que de besoin ;
- la gestion des appels et des courriels relevant d'une sensibilité particulière, seront pris en charge par le supérieur hiérarchique ;
- les règlements conjoints et les lettres d'observations des comptes financiers feront l'objet d'une gestion dématérialisée ;
- le chef de division assure autant que de besoin la relation avec les collectivités territoriales ;
- l'ensemble des gestionnaires en charge du contrôle bénéficiera de formations ;
- la gestion des droits à congés et autorisations d'absence des deux personnels restants au sein de la DSDEN fera l'objet d'un suivi par le responsable de la DIVET.

Le protocole s'inscrit dans une optique de souplesse et de flexibilité et pourra faire l'objet d'une adaptation, en fonction des besoins des personnels.

Parallèlement, le préfigurateur du SIA aura pour mission d'associer l'ensemble des équipes pour préparer un projet d'organisation du futur service.

Contrôle des actes, aide et conseils aux EPLE

		Site DSDEN	Site Rectorat
Contrôle des actes et aide et conseil aux EPLE	DIVET	2 SAENES	1 AAE et 2 SAENES

IV – Questions diverses